



**AGENCE NATIONALE DU
DOMAINE ET DU FONCIER**

COMMUNIQUÉ

Il circule depuis ce mardi 12 avril 2022, sur les réseaux sociaux, une information selon laquelle un agent de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier aurait été placé en détention pour des faits présumés de détournement de plusieurs millions de francs cfa.

Par la présente, l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) apporte un démenti formel à cette information et entend attirer l'attention de l'opinion publique sur le fait, qu'il s'agit en réalité à son égard, d'allégations mensongères d'une légèreté condamnable car aucun agent de ladite Agence n'a fait l'objet ni de convocation, ni d'interpellation ou de condamnation par la Criet.

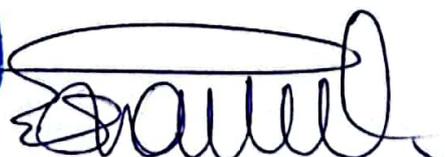
Elle fustige cette attitude peu professionnelle des auteurs de cette désinformation qui ont fait montre d'une regrettable grossièreté. Elle les invite à faire preuve dorénavant de rigueur, de sérieux et de professionnalisme dans la recherche, le traitement et la diffusion des informations afin d'éviter de tomber sous le coup de la diffamation comme c'est le cas.

L'Agence Nationale du Domaine et du Foncier profite de l'occasion, pour rappeler à tous ses usagers et à l'opinion publique, qu'elle dispose depuis plusieurs années de divers dispositifs et canaux par lesquels des faits constitutifs de corruption ou de rançonnement ou même de mauvais accueils de la part de ses agents peuvent être dénoncés.

En tout état de cause, elle se réserve le droit d'utiliser, en tant que de besoin, les voies légales appropriées aux fins de rétablir la bonne information et de faire répondre, de leurs actes, les auteurs desdites informations calomnieuses.



Fait à Cotonou, le 13 (avril) 2022.


Victorien D. KOUGBLENOU

